

Période de travaux ?

Pour vos projets de construction, rénovation et démolition...
Faites ATTENTION !
Vos déchets de construction ne doivent JAMAIS aller dans vos bacs.



Voici quoi faire avec eux :

1. Triez les matières.
2. Vendez ou donnez les matériaux en bon état (*Facebook, Kijiji, récupérateurs de métaux, centre de tri des matériaux secs de Rimouski, etc.*).
3. Apportez à l'écocentre vos rebuts (*bois, panneaux particules, portes et fenêtres, etc.*). Ils y seront réemployés, recyclés ou valorisés de façon sécuritaire et écologique.

Malheureusement, certaines matières ne peuvent pas être traitées (*bardeaux d'asphalte, gypse, isolants*). Pour eux, utilisez les conteneurs à déchets de l'écocentre.

4. En dernier recours, utilisez le service de collecte des gros rebuts
Pourquoi ? Parce qu'à l'exception du métal, tout ira à la poubelle...

Consultez votre calendrier de collecte. Aucune inscription préalable.
Déposez-les en bordure de rue la veille de la collecte.

Matières acceptées : *Chauffe-eau (vide), bain, douche, toilette, lavabo, évier (métal, porcelaine ou plastique); portes, fenêtres (maximum de 1,5 m x 1,5 m), tapis et couvre-sol souple (préart) enroulé et attaché, stores.*

Pour information : Infobac.ca ou 418 725-2222.

Rachel Dubé
Coordonnatrice en environnement
MRC de Rimouski-Neigette
environnement@mrc-m.ca